

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2025 à 19H30**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 30 septembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés :

JEGLOT B. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à JOUANNO L.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
TREHOREL V. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Secrétaire de séance : JOUANNO Laurent

- Nombre de Conseillers Municipaux :	19
- Nombre de Conseillers Municipaux présents :	14
- Nombre de pouvoirs :	5
- Nombre d'absents :	5

Gaëlle Pasco est absente en début de séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Enfance – jeunesse : bilans des camps, maison des jeunes et de l'accueil de loisirs de l'été – projet séjour ski – recrutement animateur pour les vacances de Toussaint
- Finances : renouvellement de la ligne de trésorerie
- Voirie rurale 2026 : adhésion au groupement de commande LCBC
- Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public eau potable
- Point sur le repas du CCAS
- Compte-rendu de la commission animations : marché de Noël
- Informations et questions diverses

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de rajouter un point à l'ordre du jour de la séance : validation du projet d'implantation d'une Box Médicale.

N'ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025 est validé.

1- ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

Lors de sa séance du 23 septembre dernier, la commission enfance-jeunesse a validé les points suivants :

1- Bilan accueil de loisirs été 2025 :

Au cours de l'été, il y a eu 497 journées enfants – 6 ans ainsi que 682 journées enfants + 6 ans soit un total de 1179 journées enfant.

Les effectifs moyens étaient les suivants :

- 1^{ère} semaine : 53 enfants par jour (48 en 2024)
- 2^{ème} semaine : 46 enfants par jour (48 en 2024)
- 3^{ème} semaine : 48 enfants par jour (43 en 2024)
- 4^{ème} semaine : 41 enfants par jour (38 en 2024)
- 5^{ème} semaine : 34 enfants par jour (23 en 2024)
- 6^{ème} semaine : 22 enfants par jour (35 en 2024)

53 enfants de Trévé ont été accueillis avec 505 journées, 17 de Saint-Caradec avec 215 journées, 11 de Grâce-Uzel avec 101 journées, 5 de St-Thélo avec 61 journées, 2 de Hémonstoir avec 26 journées et 26 d'autres communes avec 271 journées.

En juillet, l'équipe était composée de Nathalie Guillaume (directrice en formation), Laëtitia Le Bronnec (directrice adjointe), Camille Léauté, Céline Bracy, Chloé Guillaume, Clément Etienne, Louane Foucault, Margot Le Gallic, Maxime Flageul (titulaires Bafa) et Maëla Courtel (stagiaire BAFA).

En août, l'équipe était composée de Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec (directrices), Nathalie Guillaume (directrice en formation), Valérie Le Maire, Maxime Flageul, Chloé Guillaume, Louane Foucault et Elyn Chrétien (titulaires Bafa), Camille Léauté et Léa Bauchet (stagiaires Bafa).

Bilan financier :

DEPENSES		RECETTES	
transport	1465,00 €	Participation des familles	17 309,37 €
activités	1981,50 €	Participation de la CAF	5 676,63 €
fournitures	399,18€		
Salaires			
• Animateurs	19 421,06 €		
• Agents de service	3 040,43 €		
alimentation	4 727,63 €		
TOTAL : 31 034,80 € (31 034,80€ / 1179 journées enfant = 26,32€ /journée enfant)		TOTAL : 22 986 €	

Le reste à charge pour la commune est de 8 048,80 €.

L'accueil de loisirs a eu une hausse des effectifs surtout les 1^{ère} et 5^{ème} semaines. Beaucoup d'absences ont été constatées la dernière semaine d'août.

Il y a eu une très bonne équipe d'animation et aucun problème n'a été constaté ni avec les enfants ni avec les parents.

2- Bilan des camps été 2025 :

► bilan du séjour court des 5-8 ans :

* 20 enfants âgés de 5 à 8 ans ont participé au séjour du 15 au 17 juillet 2025 à la ferme pédagogique de Saint-Fiacre dont 9 de Trévé, 1 de Saint-Thélo, 2 de Grâce-Uzel, 2 de Saint-Caradec, 1 de La Motte et 5 autres communes.

Ce camp était encadré par Angeline Fiot (directrice), Valentin Le Bihan et Chloé Guillaume.

* Bilan financier :

Dépenses : - hébergement et activités : 1 270 € (visite de la ferme, ateliers pédagogiques, atelier pansage des ânes et balade, découverte et pédagogie de l'abeille)
- alimentation : 242,75 €
- transport : 540 €
- salaires animateurs : 1 903,98 €

Soit un total de dépenses de 3 956,73 €

Recettes : - participation des familles : 1 866 €

Soit un total de recettes de 1 866 €

Soit reste à charge avant participation des communes de 2 090,73 € (soit 104,53 € /enfant).

La participation des communes avec convention pour 5 enfants étant 522,65 € et celle de la CAF de 342€, le reste à charge réel pour la commune est de 1 226,08 €.

► bilan du séjour court des 8 – 10 ans :

* 24 enfants âgés de 8 à 10 ans ont participé au séjour du 21 au 24 juillet 2025 au camping au Bocage du Lac à Jugon Les Lacs dont 7 de Trévé, 3 de Saint-Caradec, 4 de Grâce-Uzel, 2 de Saint-Thélo, 1 de Hémonstoir et 7 autres communes.

Ce camp était encadré par Laëtitia Le Bronnec (directrice), Valentin Le Bihan et Clément Etienne.

* Bilan financier :

Dépenses : - camping : 887,49 €

- activités : 795 € (kayak, VTT, tir l'arc et sarbacane)
- alimentation : 401,40 €
- transport : 590 €
- salaires animateurs : 2 560,51 €

Soit un total de dépenses de 5 234,40 €

Recettes : - participation des familles : 3 475 €

Soit un total de recettes de 3 475 €

Soit reste à charge avant participation des communes de 1 759,40 € (soit 73,30 € /enfant).

La participation des communes avec convention pour 10 enfants étant de 733,08 € et celle de la CAF de 547,20 €, le reste à charge réel pour la commune est de 479,12 €.

► bilan du séjour de vacances ados des 11 – 13 ans :

* 21 ados âgés de 11 à 13 ans ont participé au séjour du 21 au 25 juillet 2025 au camping du Vorlen à Fouesnant dont 11 de Trévé, 1 de Grâce-Uzel, 1 de Saint Thélo et 8 hors commune.

Ce camp était encadré par Angeline Fiot (directrice), Louane Foucault et Kenny Larzul.

Recettes : - participation des familles : 4 361,50 €
Soit un total de recettes de 4 361,50 €

Soit reste à charge avant participation des communes de 2 447,36 € (soit 116,54 € / ado).

La participation des communes avec convention pour 2 enfants étant de 244,72 €, le reste à charge réel pour la commune est de 2 202,64 €.

Arrivée de Gaëlle Pasco à 19h45.

► bilan du séjour de vacances ados des 14-17 ans :

* 12 ados âgés de 14 à 17 ans ont participé au séjour du 7 au 11 juillet 2025 au camping les Alouettes à Brétignolles sur Mer dont 11 de Trévé et 1 hors commune. 4 ados de Loudéac (séjour en partenariat) Ce camp était encadré par Angeline Fiot (directrice) et Valentin Le Bihan.

Recettes : - participation des familles : 2 541 €
Soit un total de recettes de 2 541 €

Soit reste à charge de **1 037,77 €** (soit 86,48 € / ado).

David Rouxel informe que tous les restes à charges constatés sont inférieurs aux budgets prévisionnels présentés en début d'année soit environ 4 300 € de moins.

Laure Boizard fait constater que les dépenses sont bien maîtrisées.

3- Bilan maison des jeunes été 2025 :

*26 jeunes inscrits cet été (17 garçons et 9 filles). En moyenne, 9 jeunes étaient présents lors des jours d'ouverture soit 471h25 de présence. Effectif en légère baisse par rapport à l'été dernier.

*Les activités proposées cet été étaient les suivantes : sorties à West Park, Cobac Parc, journée vélo et randonnée en canoë.

Les ados étaient encadrés par Valérie Le Maire, Valentin Le Bihan et Kenny Larzul.

*bilan financier :	Dépenses :	sortie à West Park :	250 €
		Transport :	232 €
		Sortie Cobac Parc :	210 €
		Transport :	501 €
		Sortie à St-Gonnery :	90 €
		Transport :	27 €
		Salaires :	2 038,
		Soit un total de dépenses	

Recettes : participation des familles pour West Park : 180 €
participation des familles pour Cobac Parc : 150 €
participation des familles pour St-Gonnery : 35 €
adhésion : 80 €
CAF : 268,61 €

Soit un total de recettes de 713,61 €

Soit un reste à charge de 2 634,40 €.

4- Projet séjour ski :

Note explicative :

La commission propose de valider la mise en place d'un séjour ski pour 16 jeunes de 11 à 15 ans du 14 au 21 février 2026.

Ce séjour aurait lieu à Montferrier en partenariat avec la Ville de Loudéac.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement (18 364€/2)	9 182 €	Participation des familles	7 680 €
Transport (6020€ / 2)	3010 €	Participation de la commune	4812 €
assurance	200 €		
Alimentation (pt dej, repas midi jour1+repas dernier soir)	100 €		
TOTAL : 12 492 €		TOTAL : 12 492 €	

Il convient aussi d'y ajouter le salaire de l'animateur : 1 310 €

La commission propose les tarifs suivants :

- 480 € par jeune de Trévé et des communes conventionnées
- 550 € pour les jeunes venant des autres communes.

Discussion et vote :

Laure Boizard rappelle qu'en 2023, la participation des familles pour le séjour aux sports d'hiver était de 400 € pour Trévé alors que pour la ville de Loudéac, elle était de 450 €.

Deux actions d'autofinancement seront mises en place pour réduire le coût des familles.

David Rouxel dit qu'il se peut que le reste à charge de la commune prévu estimé à 4 812 € soit réduit si les dépenses sont aussi bien maîtrisées comme pour les camps d'été.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la mise en place du séjour ski
- accepte les tarifs suivants : - 480 € par jeune de Trévé et des communes conventionnées
- 550 € pour les jeunes venant des autres communes.

5- Recrutement animateurs pour les vacances de la Toussaint :

Note explicative :

En fonction des effectifs, Laure Boizard informe qu'il conviendra d'embaucher 1 ou 2 animateurs pendant les vacances de la Toussaint du 20 au 31 octobre 2025.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un ou deux animateurs à l'accueil de loisirs pendant les vacances de la Toussaint.

2- FINANCES : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Le montant de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole est de 200 000 €. La commune n'a fait aucun tirage depuis décembre 2020 mais comme il n'y a pas de commission de non-utilisation, il est proposé de la renouveler.

Les conditions du Crédit Agricole sont les suivantes :

- montant : 200 000 €
- Euribor 3 mois moyen non flooré à 0 + marge de 1% (taux au 29/9/2025 : 2% + 1% = 3%)
- commission d'engagement : 0,25% du montant de la ligne
- pas de commission de non utilisation

Discussion et vote :

Gildas Pérennez indique que, même si aucun tirage n'a été fait, il convient de la renouveler car la ligne de trésorerie sera utile pour le financement des travaux de la salle omnisports en attendant que le FCTVA soit reversé en N+1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler la ligne de trésorerie et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

3- PERSONNEL : PROPOSITION D'ADHESION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Pour information Gildas Pérennez informe qu'à compter du 1er janvier 2026, les communes ont l'obligation de contribuer au financement de la mutuelle de leurs agents.

Par délibération du 11/12/2024, la commune avait décidé de participer à la consultation faite par le Centre de Gestion pour la mise en place d'un contrat groupe.

Suite à l'appel d'offres, c'est la MNT qui a été retenue par le Centre de Gestion pour le contrat de PSC du 1/1/2026 au 31/12/2031.

Lors du Conseil de novembre, la commune devra délibérer sur l'adhésion à la convention collective et sur le montant de la participation employeur.

La commission personnel se réunira le mercredi 5 novembre pour étudier ce dossier avant présentation au Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

4- VOIRIE RURALE 2026 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE LCBC

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Monsieur le Maire indique que, tous les ans, la commune adhère au marché groupé de Loudéac Communauté pour le marché voirie communale. Cela consiste à cumuler tous les kilomètres des communes souhaitant adhérer au groupement de commande et de faire un appel d'offre global afin de réduire les prix.

Il est donc proposé d'adhérer à la commande groupée pour l'année 2026.

Discussion et vote :

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande pour le programme voirie 2026 et nomme Frédéric FOULFOIN, Adjoint au Maire en charge de la voirie, référent pour ce dossier.

**5- RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
EAU POTABLE**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable validé par le Comité Syndical du SIAEP.

- 3 900 habitants dépendent directement du service. Pour l'année 2024, le SIAEP distribue l'eau à 1 872 abonnés soit une baisse de 0,53% par rapport à 2023.
- La société VEOLIA a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
- Les ressources propres (prélèvement les Écoupées à La Motte) enregistrent une production de 134 942 m³ (127 922 m³ en 2023 soit une hausse de 5.49%) et les importations d'eau ont enregistré une baisse de 2.48 % avec une importation de 204 282 m³ (209 476 m³ en 2023). Elles proviennent du Syndicat d'Hilvern pour 778 m³, Syndicat du Lié pour 21 739 m³, commune de Plouguenast-Langast pour 8 256 m³ et du Syndicat Mixte de Kerné-Uhel pour 173 509 m³. Les exportations ont baissé passant de 24 474 m³ en 2023 à 20 409 m³ en 2024 (18 225 m³ à la commune de Plouguenast-Langast et 2 184 m³ au Syndicat du Lié).
- En 2024, les abonnés domestiques ont consommé 99 154 m³ soit 70 litres par habitant et par jour, les abonnés intermédiaires 111 154 m³ et les abonnés industriels ou gros consommateurs 33 069 m³ soit un total de 243 377 m³ (soit une hausse de 9.08% par rapport à 2023). Le rendement du réseau était de 78.8 % en 2024 (87,5 % en 2023).
- Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 404.03 € en 2025 soit en moyenne 3,37 €/m³, soit une augmentation de 5.57 % par rapport à 2024. Sur ce montant, 37% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 44% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 19%.
- L'encours de la dette est de 1 007 482.92 € avec un montant de remboursement de 109 482.94 €. Les amortissements sont de 109 917.05 €.

Discussion et vote :

Monsieur le Maire informe que côté travaux, il reste 9 km de réseau amiante à changer (3 km à Trévé et 6 km à La Motte). Ces travaux seraient programmés en 2026, avant l'éventuel transfert de compétences à LCBC, pour un montant estimatif de 900 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce rapport.

6- POINT SUR LE REPAS DU CCAS

Rapporteur : Ozanne Mauvieux, Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires et sociales

Le repas aura lieu dimanche 12 octobre prochain à la salle des fêtes.

73 personnes âgées de plus de 75 ans seront présentes (+5 personnes qui paient leur repas) ainsi que 10 élus du Conseil Municipal et 2 du CCAS. Armelle Collet, pour l'animation, et Madame Guillaume, la Conseillère Départementale seront aussi présentes soit 92 personnes au repas.

30 colis seront distribués en fin d'année.

7- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ANIMATIONS : MARCHE DE NOEL

Rapporteur : Laurent Jouanno, Adjoint au Maire

La commission animation s'est réunie le 30 septembre dernier.

Le marché aura lieu le dimanche 7 décembre à la salle des fêtes et affiche complet avec 35 exposants, nombre restreint par rapport à 2024 par rapport à la place dans la salle des fêtes. 31 stands seront installés en intérieur et 4 en extérieur avec en plus le manège à enfants qui sera installé entre la salle des fêtes et la mairie.

Seront accueillis 19 stands création et artisanat, 3 associations, 2 stands en cosmétiques et 11 stands en spécialités culinaires.

Un chemin d'accès sera créé avec une entrée sous un porche soigneusement décorés entre le cabinet infirmier et la maison d'habitation, l'entrée se fera ensuite par la porte principale pour ressortir par la petite salle de la cuisine.

Le coin buvette et petite restauration sera tenu par le club des jeunes et l'asso WRC comme en 2024 dans la petite salle.

Suivant la météo, des sorties en calèches seront proposées dans le bourg.

La prochaine commission aura lieu mi-novembre pour travailler sur les emplacements de chaque stand.

8- VALIDATION DU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE BOX MEDICALE

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Lors de sa séance du 18 juin dernier, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer une lettre d'intention afin de porter la commune candidate pour l'implantation d'une Box Médicale dans le cadre du programme d'innovation France 2030.

Au cours de l'été, la société Box Médicale a informé Monsieur le Maire que la candidature de Trévé avait été retenue.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce projet sachant que la commune s'engage à mettre à disposition un lieu d'implantation, à effectuer les travaux de nivellement avec une dalle intégrant l'accès PMR et une arrivée électrique. La commune s'engage également à prendre en charge le transport, les consommations électriques, internet et un ménage quotidien pendant 4 ans.

Après échanges avec le Président de LCBC, il a été convenu que la communauté de communes prenait à sa charge la mise en place de la dalle avec accès PMR. Etant donné que le bâtiment de Trévire n'a plus de locataire, l'électricité proviendra de ce bâtiment grâce à un câble (travaux faits en régie par LCBC). Un permis de construire ou une déclaration de travaux est nécessaire, le service technique de LCBC se charge de constituer le dossier et de le déposer au service instructeur.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- valider ce projet d'implantation d'un cabinet médical autonome
- signer et déposer les documents d'urbanisme nécessaire à son instruction
- mandater les dépenses liées à son implantation.

9- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

► Aménagement de la rue des Courcettes :

Le SDE est intervenu il y a deux semaines. L'entreprise COLAS TP a commencé les travaux la semaine dernière. Ces derniers devraient durer entre 3 semaines et un mois.

► Réhabilitation de la salle omnisports :

L'entreprise de couverture a commencé les travaux mercredi 8 octobre.

10- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Plaque commémorative en mémoire de Victor Le Verger, donateur du terrain du cimetière

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Monsieur le Maire présente les devis pour la fourniture d'une plaque en granit noir, dimension 30 x40 cm, gravure en lettres dorées « en hommage et remerciements à la famille Le Verger pour le don des parcelles de terre destinées au cimetière » avec 4 fixations d'angles.

Cette plaque sera mise en place par les employés communaux.

Marbrerie L'Hermite	710,53 € HT
Pompes Funèbres Le Goff	141,67€ HT
Pompes Funèbres Jégard	205,70 € HT

Discussion et vote :

Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal retient le devis des Pompes Funèbres Le Goff mais demande que le texte soit modifié comme suit : « « en hommage et remerciements à la famille de Victor Le Verger pour le don des parcelles destinées au cimetière le 12 janvier 1840. » »

Le devis sera un peu plus élevé car le texte est plus long.

La dépense sera mandatée en section d'investissement.

- Reprise du P'tit Gueuleton et du P'tit Hotel

Monsieur le Maire informe que des repreneurs se sont faits connaître. Il leur sera proposé un rendez-vous en Mairie avec Monsieur le Maire et les Adjoints.

- Entreprise de menuiserie Fraboulet :

Monsieur le Maire informe que le bâtiment a été vendu à une entreprise de pliage industriel et que cette société viendra s'y installer dans les prochains mois.

- Taxe enlèvement ordures ménagères :

David Rouxel souhaite réagir sur l'augmentation de cette taxe d'environ 20% en 2025. Gildas Pérennez indique le taux est de 15,57 % pour 2025 et que le montant dépend de la valeur locative de la maison.

Suite à un article paru dans la presse, David Rouxel demande à Monsieur le Maire pourquoi le Conseil Communautaire a validé à l'unanimité la TEOMI (taxe enlèvement ordures ménagères incitatives) qui se compose d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe sera calculée sur la valeur locative du logement et la part variable prendra en compte la quantité de déchets produits. Monsieur le Maire précise que cette solution a été validée pour encourager le tri à la source et le compostage car c'est un service qui coûte très cher à la collectivité d'autant plus quand le tri est mal fait.

- Compte-rendu des Conseils Communautaires :

David Rouxel et Antoine Mahé demandent que soient rapportés les principaux points de l'ordre du jour des Conseils Communautaires lors des séances du Conseil Municipal.

Fin de séance à 21 heures.

Dates à retenir :

- Dimanche 12 octobre à la salle des fêtes : repas du CCAS
- Mercredi 15 octobre à 19h : commission finances
- Jeudi 16 octobre à 18h à l'école des Perrières : Conseil d'Ecole
- Dimanche 19 octobre à la salle des fêtes : repas des classes 5
- Samedi 25 octobre à 10h : commission voirie
- Mercredi 5 novembre à 19h : commission personnel
- Vendredi 7 novembre à 20h30 à la médiathèque : projection du film du Mois du Doc
- Mardi 11 novembre : commémoration
- Jeudi 20 novembre à 19h30 : Conseil Municipal